



**FCM**

FÉDÉRATION  
CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS

FEDERATION  
OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada



لجامعة الوطنية للبلديات التونسية  
Fédération Nationale des Communes Tunisiennes



NOTE DE SYNTHÈSE

# PROFILS ET EXPERIENCES DES MAIRESSES TUNISIENNES

NOTE DE SYNTHÈSE

---

# **PROFILS ET EXPERIENCES DES MAIRESSES TUNISIENNES**

---

L'accès des femmes à la vie politique locale et à la gestion des affaires municipales se situe au cœur du projet politique et sociétal de démocratisation du pouvoir local en Tunisie.

Encouragées par une Constitution et une Loi électorale avant-gardistes, prônant la parité dans les instances élues et l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie politique, les femmes ont été nombreuses à se présenter aux élections municipales et constituent aujourd'hui près de la moitié des élus municipaux, 20% des maires et 80% des premiers maires adjoints.

Dans ce contexte, le Centre International de Développement pour le Gouvernance Locale Innovante et la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes ont initié une étude concernant les profils et les expériences des mairesse en Tunisie et ce, dans le cadre des activités du Comité National pour la Promotion de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes dans la Gestion des Affaires Locales, mis en place en 2014 par le CREDIF et CILG-VNG International, sous l'égide du Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors. Ce mécanisme œuvre à échanger autour des expériences menées quant à l'accès des femmes à la gouvernance locale et à faire converger les efforts pour orienter les réformes en cours et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la décentralisation et la gestion des affaires locales.

Devant l'avancée spectaculaire des femmes dans l'action municipale, il serait intéressant de cerner qui sont ces femmes qui se sont lancées dans la vie publique. La présente étude vise donc à appréhender les parcours, les profils, les filières qui ont permis à ces femmes d'accéder au poste de mairesse, mais également leurs aptitudes à s'acquitter de leurs fonctions, les réactions de leur entourage, au sein de la commune et de la famille, les appuis et les embûches qu'elles ont rencontrés et leurs besoins en matière de développement de leurs compétences et de renforcement de leur leadership.

Cette étude a été menée auprès de 45 mairesses, sur les 69 en fonction, soit un taux de sondage de plus de 65%. Les résultats de l'étude sont ainsi à lire en considérant une marge d'erreur variant entre 0.6% et 1.8%, avec un niveau de confiance à 95%. L'échantillon retenu est ainsi fortement représentatif et permet donc une lecture directement extrapolative des résultats de l'étude, tant au niveau quantitatif qu'au niveau de l'analyse qualitative.

En ce qui concerne les profils des élues locales, il ressort de l'étude que les mairesses allient jeunesse, niveau d'instruction élevé et emploi qualifié, autant d'atouts qui s'avèrent être importants pour accéder au poste de mairesse.

En effet, près de 20% des mairesses sont âgées entre 25 et 34 ans, en outre, plus de neuf mairesses sur dix sont diplômées de l'enseignement supérieur et plus de 60% d'entre elles sont des cadres supérieurs ou moyens.

L'étude a également montré que l'accès au poste de mairesse n'est pas exclusivement réservé aux femmes disposant d'une expérience antérieure dans la vie publique ; cependant, être active dans la vie politique et/ou associative demeure un avantage de taille pour occuper cette fonction. Ce constat a été confirmé par les mairesses qui considèrent que le travail associatif peut donner de l'élan aux femmes candidates à la mairie, sans pour autant être indispensable pour se présenter aux élections municipales, voire même à la présidence du conseil.



Pour ce qui est du retour sur expérience des mairesses après une première année d'exercice, les résultats de l'étude ont permis de dégager les défis multiples et les difficultés rencontrés par les mairesses, que ces dernières attribuent à certaines formes de réticences, basées essentiellement sur des idées reçues et sur les réflexes d'une culture issue de la domination masculine. Selon elles, même s'il arrive parfois que le leadership féminin soit contesté, cela ne porterait aucun préjudice à l'accomplissement des responsabilités des femmes au sein du conseil municipal et aux efforts mis en œuvre pour un meilleur service public de proximité.

Selon l'étude, les difficultés rencontrées par les femmes interrogées concernent aussi bien l'exercice des prérogatives de présidente au sein du conseil municipal, que la gestion de la relation avec les citoyens.

Figure 1 : Violences subies pendant la campagne électorale

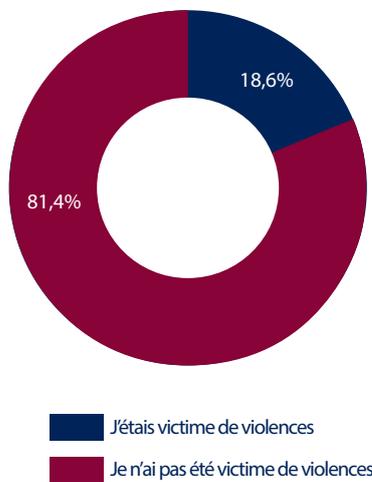
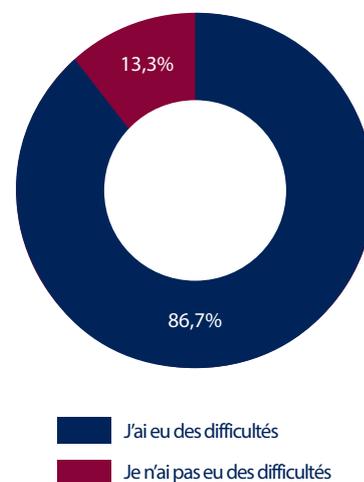
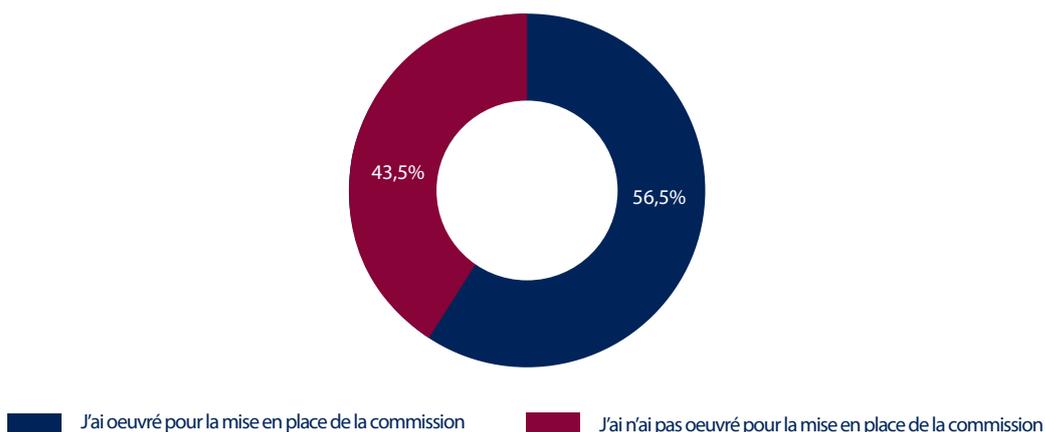


Figure 2 : Difficultés rencontrées après les élections



Par ailleurs, pour ce qui est de la mise en place des commissions spécifiques « Égalité entre les personnes et égalité des chances entre les sexes » et « Femme et Famille », l'étude a mis en évidence le fait que la moitié des mairesses n'a pas œuvré pour la mise en place de ces commissions en raison de l'incompréhension par la plupart des élus locaux des missions assignées à ces commissions. Cependant, la majorité des mairesses ayant mis en place ces commissions au sein de leurs municipalités déclare n'avoir eu aucune difficulté particulière à les constituer.

Figure 3 : Mise en place de la commission «Egalité des chances entre les sexes»



- Près de 80% des mairesses étaient actives dans la vie publique, associative et/ou politique, avant d'être élues.
- 40% des mairesses actives au sein des associations n'occupaient pas des postes de décision.
- 23% des mairesses n'étaient pas du tout impliquées dans la prise de décision au sein de leurs partis politiques.

De même, l'enquête a permis de conclure que l'accès à un poste de prise de décision au sein des partis politiques, voire même le simple fait d'en être membre, n'est pas primordial pour accéder au poste de mairesse.

En général, cette étude a mis en évidence l'importance du tissu associatif et des partis politiques dans la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie économique et publique, ainsi que dans l'accès aux postes de décision et la lutte contre les violences basées sur le genre.

En ce qui concerne la capacité des mairesses à assurer pleinement leurs fonctions, l'étude a démontré que les mairesses disposent de compétences moyennes en termes de règles et de lois régissant la gestion administrative et financière des collectivités locales (respectivement 3.5 et 3.2 sur une échelle de 1 à 5), avec une certaine disparité entre les régions.

Ceci reviendrait principalement au manque de formation en la matière, puisque seulement une mairesse sur trois déclare avoir suivi une formation en matière de gestion administrative et financière avant d'être élue. D'ailleurs, les mairesses ayant participé à l'étude ont souvent cité, parmi les recommandations, les formations et le développement des compétences en matière de gouvernance locale à l'attention des femmes visant ce poste.

Pour les mairesses ayant eu accès à des formations avant leur élection, l'étude a mis en évidence que les femmes interrogées ont exprimé un taux de satisfaction moyen, de 3.2 sur une échelle de 1 à 5 ; elles ont également attribué une bonne appréciation concernant l'utilité de ces formations dans l'exercice des fonctions de présidente du conseil municipal (utilité estimée par les mairesses à un niveau moyen de 3.7 sur une échelle de 1 à 5).

- Plus de la moitié des mairesses a déclaré avoir rencontré des difficultés pendant la période électorale.
- 90% affirment avoir rencontré des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions après avoir été élues présidentes de leurs conseils municipaux.
- Près de 20% des mairesses affirment avoir été victimes de violences après l'élection.
- La moitié des mairesses considère que la gestion des relations avec les citoyens entrave l'exercice de leurs fonctions.

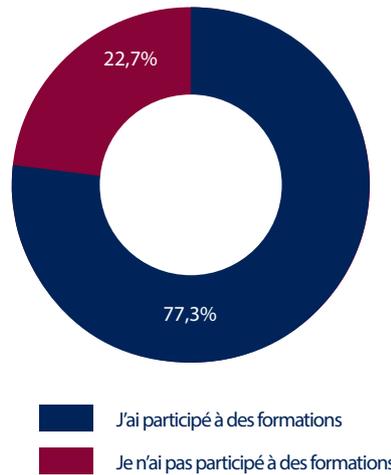
Enfin, selon les femmes interviewées, être à la tête du conseil municipal d'une commune est un défi qu'elles ont choisi de relever afin de changer la situation de leurs communautés respectives. Cependant, elles avouent avoir eu un stress à gérer et une charge supplémentaire à assurer au détriment de leur vie familiale : la conciliation entre vie professionnelle et vie privée constitue un enjeu majeur pour les mairesses qui sont dans l'obligation de trouver un équilibre entre responsabilités familiales et engagement dans les affaires locales.

Certaines mairesses ont dressé une liste des formations qu'elles jugent pertinentes pour le développement de leurs compétences :

- Mission, vision et objectifs de la commission « Égalité entre les personnes et égalité des chances entre les sexes ».
- Planification stratégique des projets à l'échelle de la commune (avec cas pratiques).
- Indicateurs clés de performance et outils de mesures.
- Procédures de passation des marchés publics.

En termes d'impact, il ressort que la majorité des mairesses ont eu accès à des formations en matière de gouvernance locale après avoir été élues. Ces formations sont considérées plutôt satisfaisantes (à un niveau de 3.2 en moyenne sur une échelle de 1 à 5). Conscientes de l'utilité de ces formations, les mairesses ont exprimé leur souhait pour avoir accès à plus de formation ayant trait aux aspects techniques, pratiques et aux études de cas.

Figure 4 : Participation à des formations après avoir été élue mairesse

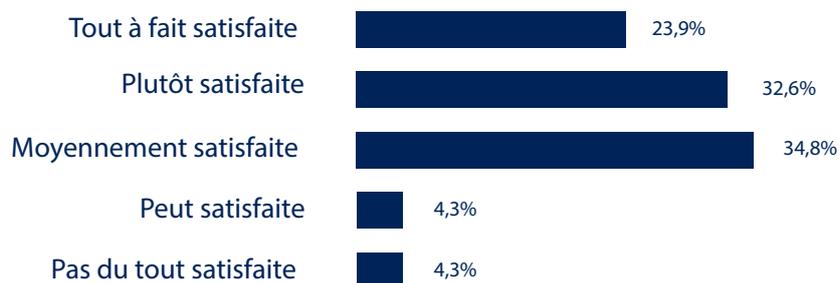


L'étude a également permis de cerner l'incidence de l'accès au poste de mairesse sur la vie personnelle et professionnelle, ainsi que le statut social des femmes interrogées. Il se dégage des résultats que ces dernières estiment que leur accès au poste de mairesse a eu des effets plutôt positifs sur leur vie. En effet, près des deux tiers des mairesses pensent que leur élection à la tête des conseils municipaux a généré un changement palpable, voire important, sur la manière dont leur entourage les perçoit.

- La majorité des mairesses (près de 90%) déclare avoir connu un changement positif concernant leur vie.
- Plus de la moitié (56.5%) des mairesses s'estiment plutôt satisfaites, voire même tout-à-fait satisfaites (23.9%) par rapport à leur expérience de leadership local.

Pour conclure, il est important de noter que toutes les mairesses sont unanimes sur le fait que l'expérience de leadership local est une expérience constructive et passionnante, malgré les difficultés rencontrées.

Figure 5 : Satisfaction par rapport à l'expérience vécue en tant que mairesse





**Programme pour un leadership municipal inclusif  
avec l'appui des Affaires mondiales Canada**

Immeuble IRIS, 3<sup>ème</sup> étage rue du Lac Malären, Tunis, Tunisie

Tel : +216 71 860 245 / +216 71 860 243 / Fax : +216 71 860 242

Email : [cilg@cilg-international.org](mailto:cilg@cilg-international.org) - Site web : [www.cilg-international.org](http://www.cilg-international.org)